

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 12 août 2021 à 10 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de changer la catégorie d'usages principale de la zone 0641 E.5(3) « Équipements culturels, d'hébergements et de santé » en E.1(2) « Espace et lieux publics » (01-275-141) (Boisé Vimont).

Le 17 septembre 2021, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva